

T10 ANTONY CLAMART

UN TRAMWAY NOMMÉ DÉSASTRE

Le 8 septembre 2017

Les travaux de déplacement de réseaux sous voirie ont commencé : **400 millions d'euros** vont être dépensés pour construire les 8.2 km du tramway T10 qui traversera 4 communes, depuis la Croix de Berny à Antony, jusqu'à la place du Garde à l'entrée de Clamart. Une aubaine pour leurs 200 000 habitants, pour tous ceux qui y viennent travailler ou qui ont besoin de les traverser ?

Non, **un triple désastre** :

→ **fonctionnel**, car les usagers seront privés d'une qualité essentielle pour un tram : la facilité des correspondances. Comptez 5 à 10 mn pour passer du T10 au RER B à la Croix de Berny ou au T6 à l'hôpital Béchère. Le terminus à Clamart sera situé à 400 m de la mairie et du centre culturel.



→ **environnemental**, car les forêts de Meudon et surtout de Verrières vont être amputées sans nécessité de 5 hectares, qui s'ajouteront aux mitages en cours, comme celui de l'échangeur de l'A 86 à hauteur de la Boursidière. Tout au long du trajet, les arbres d'alignement seront abattus. L'entrée sud du parc de Sceaux servira de terminus au tram. Pourtant, il existe d'autres solutions, en particulier pour le site de maintenance et de remisage (SMR), mais les autres possibilités n'ont pas été complètement

prises en considération. On promet une série de **compensations forestières**, mais la déclaration d'utilité publique n'en parle pas. Quand bien même seraient-elles toutes réalisées, elles ne le seront pas dans les Hauts-de-Seine mais...**en Seine et Marne** !

→ enfin un **prolongement hypothétique** : le tracé prolongé vers une gare de la ligne 15 du Grand Paris Express, à Clamart ou à Issy, n'est à ce jour pas prévu. De plus, le gabarit des rames et le tracé arrêtés pour la première phase le rendent difficilement réalisable. A noter que, **sans ce prolongement** qui pourrait tripler sa fréquentation, **le T10 est un investissement discutable**. Selon la doctrine d'Ile-de-France Mobilités (ex-STIF), des bus font mieux pour moins cher.

Les défenseurs de l'environnement n'ont pas été écoutés. Un communiqué de France Nature Environnement Ile-de-France du 4 novembre 2016 a dénoncé l'absurdité et la brutalité de la décision du lancement du T10. Le 12 décembre 2016, deux associations ont demandé au tribunal administratif d'annuler la déclaration d'utilité publique de ce projet inabouti.

Elles lancent un appel à tous ceux qui, d'Antony à Clamart en passant par Châtenay-Malabry, le Plessis-Robinson et la Seine Ouest voudraient :

- **des transports en commun efficaces**, avec une véritable écoute des besoins des usagers
- **un environnement préservé** dans le respect des lois et principes du développement durable
- **une concertation avec les associations** environnementales locales.

Pour toutes précisions ou informations complémentaires, vous pouvez prendre contact avec :

Association Châtenay Patrimoine Environnement
(A.C.P.E.) Association loi 1901
Courriel : assocpe@wanadoo.fr

P.L.E.S.S.I.S. Association loi 1901
Sauvegarde de l'environnement et amélioration
de la qualité de vie
Courriel : assoples@laposte.net

Vivre à Clamart (VAC) Association loi 1901
Courriel : vivreclamart@gmail.com

SUD ENVIRONNEMENT Association loi 1901,
agrément régional environnement
Courriel : sud.environnement@orange.fr